

AVIS D'ATTRIBUTION

Section I : REFERENCES DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nettoyage des vitres des bâtiments communaux de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire - Année 2018

Section II : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Monsieur le Maire Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123 58206 Cosne-Cours-sur-Loire

Section III: DESCRIPTION DU MARCHE

Objet du marché: Nettoyage des vitres des bâtiments communaux de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire - Année 2018

Section IV: CRITERES D'ATTRIBUTION RETENUS

1) Valeur technique (notée sur 60 %) comprenant :

Il sera pris en compte les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins de la Collectivité (moyens matériels et humains affectés à la prestation). Ce critère sera évalué au vu de la note méthodologique fournie par candidat et comportant les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins du pouvoir adjudicateur.

2) Prix proposé (noté sur 40 %)

Le prix sera évalué selon la formule suivante : $Note = 40 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse P2 : Offre de prix du candidat

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

Section V: MODE DE PASSATION

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « Dites-le nous une fois ».

Section VI: RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ATTRIBUTAIRES

<u>Numéro du marché</u> : Marché n°2018046 – Nettoyage des vitres des bâtiments communaux de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire - Année 2018

Date d'attribution du marché: 18 juillet 2018

Nom du titulaire: SA SEFAN Groupe ONET – 1 ère impasse de la Jonction – 58000 NEVERS

Montant final HT du marché: 10.493,35 € HT

Section VII: DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Le Maire.

Michel VENEAL

2 0 JUIL, 2018